

PRÉAMBULE

La sous-section 4 de la section II du chapitre IV du titre I de la [Loi sur la qualité de l'environnement \(LQE\)](#) oblige toute personne ou tout groupe à suivre la [procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement \(PÉEIE\)](#) et à obtenir une autorisation du gouvernement, avant d'entreprendre un projet visé par l'annexe I du [Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets](#) situés dans le Québec méridional.

Ainsi, quiconque a l'intention d'entreprendre la réalisation d'un projet visé à l'un des articles 31.1 ou 31.1.1 de la LQE doit déposer un avis écrit au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en remplissant le formulaire « Avis de projet » et en y décrivant la nature générale du projet. Cet avis permet au ministre de s'assurer que le projet est effectivement assujéti à la PÉEIE et, le cas échéant, de préparer une directive indiquant la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact que l'initiateur doit préparer.

Le formulaire « Avis de projet » sert à décrire les caractéristiques générales du projet. Il doit être rempli d'une façon claire et concise et l'information fournie doit se limiter aux éléments pertinents pour la bonne compréhension du projet, de ses impacts et des enjeux appréhendés. L'avis de projet sera publié dans le Registre des évaluations environnementales prévu à l'article 118.5.0.1 de la LQE.

Sur la base de l'avis de projet et de la directive, toute personne, tout groupe ou toute municipalité pourra faire part au ministre, lors d'une période de consultation publique de 30 jours, de ses observations sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder. Le ministre, selon l'article 31.3.1 de la LQE, transmettra ensuite à l'initiateur du projet les observations et les enjeux soulevés dont la pertinence justifie l'obligation de leur prise en compte dans l'étude d'impact du projet.

Conformément à l'article 36 du [Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement](#), le demandeur doit produire la « Déclaration d'antécédents ». Il est à noter qu'une telle déclaration n'est pas requise de la part des personnes morales de droit public. Vous trouverez le formulaire de « Déclaration d'antécédents » à l'adresse électronique suivante : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/publicat.htm>

Le formulaire « Avis de projet » doit être accompagné du paiement prévu dans le système de tarification des demandes d'autorisations environnementales. Le détail des tarifs applicables est disponible à l'adresse électronique suivante : www.environnement.gouv.qc.ca/ministere/tarification/ministere.htm (cliquez sur le lien « Procédure d'évaluation environnementale, Québec méridional »). Ce paiement doit être fait à l'ordre du ministre des Finances selon les modalités énoncées à l'adresse électronique suivante : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/tarification.htm>. Il est à noter que le Ministère ne traitera pas la demande tant que ce paiement n'aura pas été reçu. Deux (2) copies papier et une copie électronique de l'avis de projet doivent être transmises aux adresses suivantes :

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques,
de la Faune et des Parcs
Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boul. René-Lévesque Est, boîte 83
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3933
Courriel : dgees-info@environnement.gouv.qc.ca

Veuillez noter que si votre projet est soumis à la Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique, prise en vertu de la Loi sur les infrastructures publiques (chapitre I-8.3), l'autorisation d'élaborer le dossier d'affaires de ce projet doit avoir été obtenue du Conseil des ministres avant que le formulaire « Avis de projet » ne soit déposé.

Par ailleurs, en vertu de [l'Entente de collaboration Canada-Québec en matière d'évaluation environnementale](#) conclue en mai 2004 et renouvelée en 2010, le Ministère transmettra une copie de l'avis de projet à l'Agence canadienne d'évaluation d'impact afin qu'il soit déterminé si le projet est également assujéti à la Loi sur l'évaluation d'impact. Le cas échéant, le projet fera l'objet d'une évaluation environnementale coopérative et l'avis de projet sera inscrit au registre public prévu par la Loi sur l'évaluation d'impact. L'initiateur de projet sera avisé par lettre seulement si son projet fait l'objet d'une évaluation environnementale coopérative.

Enfin, selon la nature du projet et son emplacement, le Ministère pourrait devoir consulter une ou des communautés autochtones au cours de l'évaluation environnementale du projet. L'avis de projet alors déposé par l'initiateur est transmis à une ou des communautés autochtones afin d'amorcer la consultation. L'initiateur de projet sera avisé si son projet fait l'objet d'une consultation auprès des communautés autochtones.

1. IDENTIFICATION ET COORDONNÉES DU DEMANDEUR

1.1 Identification de l'initiateur de projet

En juillet 2024, la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh, les Atikamekw de Wemotaci, la MRC du Domaine-du-Roy et Hydro-Québec ont convenu d'un partenariat pour le développement éolien potentiel de la zone Chamouchouane, au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Le projet Utshishkau s'insère dans celle-ci.

Bien que les partenaires désignent Hydro-Québec comme « initiateur de projet » pour la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement du projet éolien Utshishkau, le projet est développé conjointement par tous les partenaires et une société de projet sera éventuellement créée.

Nom : Hydro-Québec (désignée par les partenaires)

Adresse municipale : 75, boul. René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec) H2Z 1A4

Adresse postale (si différente de l'adresse municipale) :

Nom et fonction du ou des signataires autorisés à présenter la demande : Nathalie Saheb, directrice principale – Éolien – Projets et programme, Groupe – Partenariats et développement

Numéro de téléphone : 514 883-1078	Numéro de téléphone (autre) : -
------------------------------------	---------------------------------

Courrier électronique : saheb.nathalie@hydroquebec.com

1.2 Numéro de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 8811141181

1.3 Résolution du conseil municipal

Si le demandeur est une municipalité, l'avis de projet contient la résolution du conseil municipal dûment certifiée autorisant le ou les signataires de la demande à la présenter au ministre. Ajoutez une copie de la résolution municipale à l'annexe I.

1.4 Identification du consultant mandaté par l'initiateur de projet (s'il y a lieu)

Nom :

Adresse municipale :

Adresse postale (si différente de l'adresse municipale) :

Numéro de téléphone : -	Numéro de téléphone (autre) : -
-------------------------	---------------------------------

Courrier électronique : @ .

Description du mandat :

2. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROJET

2.1 Titre du projet

Projet de ... (construction/agrandissement/aménagement/etc.) de ... (installation/équipement/usine/etc.) sur le territoire de ... (municipalité/MRC/TNO)

Projet éolien Utshishkau

2.2 Article d'assujettissement du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets

Selon l'article 11 al.1(1)c) de la partie II de l'annexe 1 du *Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets*, un projet de construction à des fins de production d'énergie électrique d'un parc éolien d'une puissance égale ou supérieure à 10 MW est assujéti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

2.3 Description sommaire du projet et des variantes de réalisation
<i>Décrivez sommairement le projet (longueur, largeur, quantité, voltage, superficie, etc.) et, pour chacune de ses phases (aménagement, construction et exploitation et, le cas échéant, fermeture), décrivez sommairement les principales caractéristiques associées à chacune des variantes du projet, y compris les activités, aménagements et travaux prévus (déboisement, expropriation, dynamitage, remblayage, etc.).</i> Le projet éolien Utshishkau comprendrait, dans sa variante projetée la plus grande, environ 115 éoliennes pour une puissance d'environ 620 MW. À ce stade-ci du développement du projet, il s'agit d'une estimation basée, entre autres, sur les choix de technologie d'éoliennes actuellement disponibles sur le marché, ainsi que sur la capacité résiduelle du réseau de transport. Le projet est situé en milieu forestier sur les terres du domaine de l'État dans le territoire non organisé Lac-Ashuapmushuan et une petite portion sur le territoire de la municipalité de La Doré, dans la municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy, au Saguenay–Lac-Saint-Jean. Le projet se trouve également sur le territoire traditionnel revendiqué par la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh identifié comme étant leur Nitassinan, soit le territoire sur lequel la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh affirme détenir des droits jamais cédés ni éteints et qui sont constitutionnellement protégés par l'article 35 de la <i>Loi constitutionnelle de 1982</i>, ainsi qu'en partie sur le territoire identifié par les Atikamekw de Wemotaci comme le Wemotaci aski, soit le territoire sur lequel les Atikamekw de Wemotaci affirme détenir des droits jamais cédés ni éteints et qui sont constitutionnellement protégés par l'article 35 de la <i>Loi constitutionnelle de 1982</i>. La zone d'étude couvre une superficie totale approximative de 855 km², comprenant deux gisements de vents (secteur 1 et 2). Malgré l'étendue du territoire à l'étude, seule une faible portion de celui-ci sera utilisée pour l'implantation des infrastructures du projet. Les infrastructures et équipements du projet incluent des éoliennes, des chemins d'accès, des réseaux collecteurs, des postes élévateurs, des mâts de mesures permanents et un bâtiment d'opération et de maintenance. Les éoliennes auront une hauteur d'environ 120 m à la nacelle et seront dotées de pales d'environ 80 m de longueur. Le début des travaux est prévu après l'obtention de l'autorisation gouvernementale et des autorisations ministérielles, soit au cours de l'année 2029. La mise en service complète est envisagée en 2032. Le cycle de vie du projet comprend trois phases : construction, opération et démantèlement. <u>Construction</u> Les travaux de construction comprennent la mobilisation du chantier, le déboisement, l'aménagement des aires de travail et des chemins, le transport des composantes, la coulée des fondations, l'assemblage et le montage des éoliennes et des mâts de mesures météorologiques, l'installation des réseaux collecteurs et des postes élévateurs, la construction des bâtiments d'opération et de maintenance ainsi que la remise en état des aires de travail. <u>Opération</u> Les activités d'opération visent à assurer le fonctionnement optimal du parc éolien grâce à un système de gestion centralisé et à l'entretien régulier des infrastructures et équipements. Elles incluent principalement : - l'opération continue des équipements; - les déplacements du personnel pour l'entretien et la maintenance; - l'entretien courant, incluant au besoin la réparation ou le remplacement de composantes. <u>Démantèlement</u> À la fin de la durée de vie des éoliennes, les éoliennes ainsi que les équipements associés seront démantelés et retirés du site. Les travaux de démantèlement et de remise en état des lieux seront réalisés conformément aux exigences légales et réglementaires en vigueur. <i>Si cela est pertinent, ajoutez à l'annexe II tous les documents permettant de mieux cerner les caractéristiques du projet (plan, croquis, vue en coupe, etc.).</i>
2.4 Objectifs et justification du projet

Mentionnez les principaux objectifs poursuivis et indiquez les raisons motivant la réalisation du projet.

Actuellement, 50% de la consommation énergétique du Québec provient des énergies fossiles. Ces énergies sont principalement utilisées pour le transport, les industries et le chauffage des bâtiments. Les énergies fossiles sont non renouvelables et leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) contribuent aux changements climatiques. Le Québec vise une réduction de 37,5% des GES d'ici 2030 et la carboneutralité d'ici 2050. Pour atteindre ces objectifs, le Québec prévoit de remplacer progressivement les énergies fossiles par des sources d'énergie renouvelables, telle que l'éolien.

Dans ce contexte, Hydro-Québec a présenté un Plan d'action en 2023 pour répondre à la demande croissante en électricité propre. Ce plan estime une augmentation des besoins en électricité de 60 TWh d'ici 2035, soit environ 30% de la capacité actuelle. Par conséquent, les besoins en électricité pour décarboner l'économie du Québec et en soutenir la croissance nécessitent d'augmenter la production d'électricité d'ici 2035. L'énergie éolienne peut être déployée dans les temps requis pour répondre à une partie de ces besoins. Ainsi, Hydro-Québec prévoit une place importante pour cette filière avec plus de 10 000 MW de nouvelles capacités éoliennes d'ici 2035 (stratégie développement éolien).

Dans ce contexte, le projet éolien Utshishkau contribue à :

- soutenir la croissance anticipée de la demande;
- diversifier le portefeuille de production;
- renforcer la résilience du réseau;
- contribuer à l'atteinte des cibles climatiques et à l'adéquation à long terme du système énergétique.

2.5 Activités connexes

Résumez, s'il y a lieu, les activités connexes projetées (exemple : aménagement de chemins d'accès, concassage, mise en place de batardeaux, détournement de cours d'eau) et tout autre projet susceptible d'influencer la conception du projet proposé.

L'énergie produite par le projet éolien Utshishkau serait intégrée au réseau d'Hydro-Québec par une ligne à 161 kV qui raccorderait le parc éolien au poste de la Chamouchouane existant, situé sur le territoire de la municipalité de La Doré, dans la MRC du Domaine-du-Roy. Ce projet de ligne de raccordement ne fait pas partie du présent projet et fera l'objet de processus d'approbation distincts.

3. LOCALISATION ET CALENDRIER DE RÉALISATION DU PROJET

3.1 Identification et localisation du projet et de ses activités

Nom de la municipalité ou du territoire non organisé (TNO) où il est prévu de réaliser le projet (indiquez si plusieurs municipalités ou TNO sont touchés par le projet) :

La zone d'étude est située sur le TNO Lac-Ashuapmushuan et une petite portion de celle-ci est située sur le territoire de la municipalité de La Doré.

Nom de la ou des municipalités régionales de comté (MRC) où est prévu de réaliser le projet :

MRC du Domaine-du-Roy

Précisez l'affectation territoriale indiquée dans le ou les schémas d'aménagement de la ou des MRC ou de la ou des communautés métropolitaines (zonage) :

L'affectation territoriale de la zone d'étude est majoritairement forestière. On y trouve également une zone de conservation aux abords de la rivière aux Saumons.

Coordonnées géographiques en degrés décimaux du point central du projet (pour les projets linéaires, fournissez les coordonnées du point de début et de fin du projet) :

Point central de la zone de projet :
Latitude : 48,5390 Longitude : -72,8428

Point de fin du projet (si applicable) : Latitude : Longitude :

3.2 Description du site visé par le projet

Décrivez les principales composantes des milieux physique, biologique et humain susceptibles d’être affectées par le projet en axant la description sur les éléments considérés comme ayant une importance scientifique, sociale, culturelle, économique, historique, archéologique ou esthétique (composantes valorisées de l’environnement). Indiquez, s’il y a lieu, le statut de propriété des terrains où la réalisation du projet est prévue, ainsi que les principales particularités du site : zonage, espace disponible, milieux sensibles, humides ou hydriques, compatibilité avec les usages actuels, disponibilité des services, topographie, présence de bâtiments, etc.

La zone d’étude du projet éolien Utshishkau a été délimitée de manière à englober l’ensemble des composantes du milieu susceptibles d’être touchées par le projet.

Milieu physique

La zone d’étude est située dans la province naturelle des Laurentides méridionales. Le relief vallonné se compose majoritairement de collines dont l’élévation peut parfois atteindre près de 600 m.

Elle englobe une quarantaine de lacs ainsi que plusieurs cours d’eau permanents et intermittents.

Milieu biologique

La zone d’étude se trouve dans le domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau à papier (sous domaine de l’ouest). Le couvert végétal de ce domaine bioclimatique est principalement composé de sapinières à bouleau à papier où le sapin baumier, le bouleau à papier et l’épinette blanche dominent.

La zone d’étude est fréquentée par trois espèces de la grande faune : l’orignal, l’ours noir et le cerf de Virginie. Elle recoupe dix refuges biologiques désignés, lesquels sont soustraits aux activités d’aménagement forestier.

Les grands bassins versants de la rivière St-Maurice et de la rivière Saguenay, dont fait partie la zone d’étude, sont principalement occupés par des milieux naturels. On y trouve de nombreux plans d’eau et rivières de faible à grande taille ainsi que des complexes de milieux humides et hydriques de diverses ampleurs.

L’exploitation forestière est très répandue dans la zone d’étude. Les coupes forestières y représentent les perturbations principales, fragmentant le territoire et réduisant le couvert forestier. De plus, de nombreux chemins sont utilisés à plus ou moins forte intensité et influencent l’hydrologie de certains milieux humides et hydriques

Milieu humain

La zone d’étude est majoritairement constituée de terres de tenure publique et ne se trouve pas dans un périmètre d’urbanisation. Elle est accessible par le chemin de la Branche-Ouest, lequel traverse la portion nord de la zone d’étude et qui est relié à la route nationale 167.

La zone d’étude recoupe une portion du territoire de la ZEC de La Lièvre (secteur 1) et une portion du territoire de la Pourvoirie de la Doré (secteur 2). Des entreprises d’exploitation forestière bénéficient également de droits de récolte dans le territoire à l’étude.

La zone d’étude recoupe des terrains familiaux et de nombreux certificats d’occupation permanente de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh et des atikamekws de Wemotaci. On y trouve également de nombreux baux à des fins de villégiature et quelques permis de piégeage enregistrés. Le territoire est fréquenté pour la pratique d’activités telles que la villégiature, le piégeage, la chasse et la pêche sportives, ainsi que pour la pratique d’activités traditionnelles par les Premières Nations.

À l’est de la zone d’étude, se trouve le poste de la Chamouchouane et, dans un axe nord-sud, trois lignes à 735 kV (circuits 7103, 7024 et 7026) du réseau de transport d’Hydro-Québec.

3.3 Calendrier de réalisation

Fournissez le calendrier de réalisation (période prévue et durée estimée de chacune des étapes du projet) en tenant compte du temps requis pour la préparation de l’étude d’impact et le déroulement de la procédure.

- L’échéancier actuel du projet prévoit :
- Avant-projet : 2025-2029
 - Autorisations gouvernementales : 2026 à 2029, incluant le dépôt de l’avis de projet et de l’étude d’impact
 - Construction : 2029 à 2032
 - Mise en service compète : 2032

3.4 Plan de localisation

Ajoutez à l'annexe III une carte topographique ou cadastrale de localisation du projet et, s'il y a lieu, un plan de localisation des travaux ou des activités à une échelle adéquate indiquant notamment les infrastructures en place par rapport au site des travaux.

Vous trouverez le plan de localisation du projet en annexe du présent avis.

4. ACTIVITÉS D'INFORMATION ET DE CONSULTATION DU PUBLIC ET DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES^{1,2}

4.1 Activités d'information et de consultation réalisées

¹ Pour de plus amples renseignements sur la démarche et sur les méthodes qui peuvent être employées afin d'informer et de consulter le public avant le dépôt de l'avis de projet ou lors de son dépôt, l'initiateur du projet est invité à consulter le guide *L'information et la consultation du public dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement : guide à l'intention de l'initiateur de projet*, disponible sur le site Web du Ministère à l'adresse électronique suivante :

www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/documents/guide-initiateur-projet.pdf.

² L'initiateur de projet est également invité à consulter le *Guide sur la démarche d'information et de consultation réalisée auprès des communautés autochtones par l'initiateur d'un projet assujéti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement*, disponible sur le site Web du Ministère à l'adresse électronique suivante :

www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/documents/guide-demarche-autochtones-initiateur-projet.pdf.

Le cas échéant, mentionnez les modalités relatives aux activités d'information et de consultation du public réalisées dans le cadre de la conception du projet (méthodes utilisées, nombre de participants et milieux représentés), dont celles réalisées auprès des communautés autochtones concernées, indiquez les préoccupations soulevées et expliquez la manière dont elles sont prises en compte dans la conception du projet.

Comité d'acceptabilité sociale

Un comité d'acceptabilité sociale a été mis sur pied par les partenaires et impliquant les représentants de l'ensemble de ceux-ci. Ce comité se rencontre hebdomadairement afin d'établir les démarches d'information et de consultation du public dans le cadre du développement du projet éolien Utshishkau.

Communications

Deux bulletins d'information ont été diffusés dans les réseaux des partenaires ainsi qu'auprès des parties prenantes rencontrées et des coordonnées des personnes que nous avons recueillies pendant les activités de portes ouvertes.

Activités d'information et de consultation réalisées

De l'automne 2024 au printemps 2025, des activités de consultation préalables ont été réalisées sous différents volets :

- Rencontres ciblées : environ 16 organisations ont été rencontrées (municipalités et MRC, organisations récréotouristiques, organismes régionaux, associations locales, ministères, etc.).
- Portes ouvertes : 3 journées ont été organisées, soit une à Mashteuiatsh et deux à Saint-Félicien. Ces activités nous ont permis de rencontrer plus de 260 personnes et de recueillir les premiers commentaires des gens. De plus, un formulaire d'avis était disponible et nous avons recueilli plus de 100 réponses.

De l'automne 2025 à l'été 2026, des activités d'information et de consultation ont été réalisées dans le milieu :

- Rencontres ciblées : environ 16 organisations ont été rencontrées (municipalités et MRC, organisations récréotouristiques, organismes régionaux, associations locales, ministères, etc.).
- Portes ouvertes : 3 journées ont été organisées, soit une à Mashteuiatsh et deux à Saint-Félicien, afin de rejoindre le grand public. Ces activités nous ont permis de rencontrer plus de 250 personnes.
- Webinaire : en février 2026, nous avons réalisé un webinaire ouvert au grand public. Plus de 50 personnes ont assisté à l'activité. La vidéo du webinaire ainsi qu'un document regroupant les questions et les réponses sont disponibles sur le site Web du projet.
- Groupe de travail : un Groupe de travail a été constitué. Il se veut un lieu privilégié d'échanges entre partenaires (Hydro-Québec, la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh, les Atikamekw de Wemotaci et la MRC du Domaine-du-Roy) et la collectivité. La rencontre de création du Groupe de travail s'est tenue à Saint-Félicien en février 2026, réunissant 28 participants et participantes de divers milieux concernés par le projet. Lors de la rencontre, un exercice d'autodésignation des membres représentants les communautés partenaires a été réalisé. Trois rencontres ont été tenues à ce jour et les comptes rendus sont déposés sur le site Web du projet.
- Outils d'information et de consultations en ligne : différents outils sont utilisés régulièrement afin de donner de l'information sur le projet et de recueillir les commentaires, questions et recommandations du milieu, tels qu'un site web, une page Facebook, une carte interactive (permettant d'identifier et de commenter des lieux précis), un formulaire d'avis et un sondage sur les méthodes d'information privilégiées. Une ligne info-projet est également en fonction, en plus d'une adresse courriel générique pour la population.

En lien avec les activités décrites précédemment qui concernent les Premières Nations (Pekuakamiulnuatsh et Wemotaci), des activités plus spécifiques ont été réalisées :

- 2 rencontres avec le Pekuakamiulnuatsh Takuhikan;
- Une rencontre avec le Conseil de bande de Wemotaci;
- Une assemblée publique avec les Katipelitaka (Gardiens du territoire);
- Une rencontre avec les Katipelitaka concernés par la zone d'étude;
- Une rencontre avec le chef de territoire et la Cheffe de Wemotaci ;
- Un café rencontre à Wemotaci;
- Une entente de confidentialité et d'utilisation des fichiers de forme concernant les sites d'importance culturelle des Pekuakamiulnuatsh a été conclue.

Les objectifs de ces activités d'information et de consultation étaient les suivants :

- Échanger sur les préférences des organisations et des citoyens et citoyennes en matière de collaboration et de consultation pour les étapes à venir.
- Présenter le projet Utshishkau, son contexte et son état d'avancement;
- Informer sur la démarche de planification, les études en cours et les prochaines étapes;
- Recueillir les attentes, préoccupations, suggestions et enjeux soulevés par le milieu d'accueil;
- Identifier les éléments sensibles du territoire et les éléments valorisés par le milieu;
- Favoriser une démarche transparente et continue de participation du public.

Ces activités d'information et de consultation ont permis d'échanger avec différents types de publics concernés par le projet : utilisateurs du territoire, organismes communautaires et environnementaux, citoyens et citoyennes de la région, institutions d'enseignement et partenaires économiques.

- Les principales thématiques d'intérêt pour le milieu qui ont été exprimées jusqu'à maintenant sont :
- Les impacts sur la faune, notamment l'orignal et les oiseaux migrateurs;
 - Le paysage et les impacts visuels;
 - La sécurité et l'accès aux chemins forestiers;
 - Les effets cumulatifs du déboisement;
 - L'acceptabilité sociale du projet, la transparence et la communication continue;
 - Le processus de consultation;
 - La reconnaissance des savoirs autochtones et le respect des terres traditionnelles;
 - Les opportunités économiques locales.

L'objectif de l'équipe de projet est d'assurer des activités d'information et de consultation tout au long du projet afin de garantir l'intégration harmonieuse des besoins du milieu dès les premières phases de conception du projet.

4.2 Activités d'information et de consultation envisagées au cours de la réalisation de l'étude d'impact sur l'environnement

Mentionnez les modalités relatives aux activités d'information et de consultation du public prévues au cours de la réalisation de l'étude d'impact sur l'environnement, dont celles envisagées auprès des communautés autochtones concernées.

Afin d'assurer un processus de participation du public transparent et efficace, une démarche de participation du public, en plusieurs étapes, ayant pour objectifs d'informer, de consulter et de recueillir les préoccupations et les avis de l'ensemble des parties prenantes concernées par le projet, est mise en œuvre. L'approche de consultation privilégiée est d'avoir un plan de consultation élaboré par l'ensemble des partenaires, d'avoir une approche qui favorise la participation active du milieu et de consulter en amont afin de planifier une intégration harmonieuse des idées et des besoins du milieu. Les informations recueillies et les demandes formulées par le milieu permettront d'améliorer le projet et de définir les mesures d'atténuation appropriées.

La démarche proposée comporte les étapes suivantes et sera adaptée en fonction des besoins et des réalités du milieu d'accueil.

Consultation sur le projet

Dans la phase de consultation sur le projet, nous souhaitons consulter l'ensemble des parties prenantes concernées en vue de recueillir leurs commentaires ainsi que leurs propositions d'optimisation du projet. Différents outils et activités seront proposés pour favoriser le dialogue et susciter la participation de la communauté à l'élaboration du projet de moindre impact.

- Les principaux éléments présentés à cette étape sont, notamment :
- une configuration préliminaire du parc éolien avec les emplacements potentiels des infrastructures du projet (éoliennes, chemins d'accès, postes élévateurs, réseaux collecteurs; mâts de mesures météorologiques et bâtiment d'opération et de maintenance);
 - la démarche de consultation déployée;
 - les prochaines étapes.

Présentation du projet optimisé

À la lumière des avis et des commentaires qui auront été recueillis aux étapes précédentes, de nouvelles tribunes seront proposées ainsi que des outils diversifiés en vue de présenter le projet optimisé au fil des consultations et des études d'avant-projet réalisées.

Ces activités viseront à présenter :

- la configuration retenue du parc éolien avec l'emplacement prévu des infrastructures du projet et leurs caractéristiques techniques;
- les améliorations apportées au projet initial et le suivi des préoccupations exprimées au cours de la consultation;
- les principaux impacts appréhendés et les mesures d'atténuation envisagées;
- les retombées économiques anticipées;
- les étapes d'autorisations gouvernementales;
- l'échéancier de réalisation du projet.

Tout au long de la démarche de consultation, des moyens seront mis en place afin d'assurer de demeurer accessible et disponible auprès de l'ensemble des publics concernés par le projet en vue de répondre aux besoins d'information, recueillir les préoccupations et les avis et solliciter la collaboration à l'élaboration du projet de moindre impact.

Premières Nations

En plus de la participation des partenaires à l'élaboration du plan de consultation décrit précédemment, une démarche de consultation spécifique à chacune des communautés (Pekuakamiulnuatsh et Wemotaci) sera élaborée en considérant leur gouvernance, et ce, dans le respect de leurs coutumes et traditions et leur connaissance et savoir de la zone d'étude.

5. DESCRIPTION DES PRINCIPAUX ENJEUX³ ET IMPACTS APPRÉHENDÉS DU PROJET SUR LE MILIEU RÉCEPTEUR

5.1 Description des principaux enjeux du projet

Pour les phases d'aménagement, de construction et d'exploitation et, le cas échéant, de fermeture, décrivez sommairement les principaux enjeux du projet.

À l'amorce des études d'avant-projet, les principaux enjeux anticipés sont les suivants :

- la protection du milieu naturel et de la biodiversité;
- la conciliation avec les usages sur le territoire, notamment la villégiature, les activités récréotouristiques, la chasse et la pêche sportives et les activités d'aménagement forestier;
- le maintien de la pratique des activités traditionnelles par les Premières Nations;
- le maintien de la qualité de vie des occupants et des utilisateurs du territoire;
- la préservation de la qualité des paysages;
- l'optimisation des retombées économiques pour le milieu d'accueil.

5.2 Description des principaux impacts appréhendés du projet sur le milieu récepteur

Pour les phases d'aménagement, de construction et d'exploitation et, le cas échéant, de fermeture, décrivez sommairement les impacts appréhendés du projet sur le milieu récepteur (physique, biologique et humain).

Les principaux impacts appréhendés du projet sont les suivants :

Milieu humain

- la perturbation de la qualité de vie des occupants et des utilisateurs du territoire, principalement lors des travaux (circulation, bruit, poussière, etc.);
- les impacts sur la villégiature, les activités récréotouristiques ainsi que la chasse et la pêche sportives;
- les impacts sur la pratique des activités traditionnelles par les Premières Nations;
- la modification du paysage;
- les retombées économiques pour le milieu d'accueil.

Milieu biologique

- les pertes du couvert forestier et d'habitats fauniques et floristiques;
- les empiètements permanents et temporaires en milieux humides et hydriques;
- les impacts sur les populations et habitats des oiseaux et des chauves-souris.

Milieu physique

- la modification temporaire de la qualité de l'eau de surface pendant les travaux de construction.

6. ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE

6.1 Émission de gaz à effet de serre

Mentionnez si le projet est susceptible d'entraîner l'émission de gaz à effet de serre et, si oui, lesquels. Décrivez sommairement les principales sources d'émission projetées aux différentes phases de réalisation du projet.

Le projet est susceptible d'entraîner l'émission de gaz à effet de serre à différents moments de son cycle de vie.

Les sources d'émissions projetées pour les phases de construction et d'exploitation seront considérées et décrites lors de la réalisation de l'étude d'impact sur l'environnement.

7. AUTRES RENSEIGNEMENTS PERTINENTS

³ **Enjeu** : Préoccupation majeure pour le gouvernement, la communauté scientifique ou la population, y compris les communautés autochtones concernées, et dont l'analyse pourrait influencer la décision du gouvernement quant à l'autorisation ou non d'un projet.

7.1 Autres renseignements pertinents

Inscrivez tout autre renseignement jugé nécessaire à une meilleure compréhension du projet.

8. DÉCLARATION ET SIGNATURE

8.1 Déclaration et signature

Je déclare que :

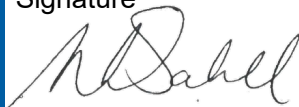
- 1° les documents et renseignements fournis dans cet avis de projet sont exacts au meilleur de ma connaissance.

Toute fausse déclaration peut entraîner des sanctions en vertu de la LQE. Tous renseignements fournis feront partie intégrante de la demande et seront publiés au Registre des évaluations environnementales.

Prénom et nom

Nathalie Saheb

Signature



Date

16 juillet 2026

Annexe I
Résolution du conseil municipal

Si cela est pertinent, insérez ci-dessous la résolution du conseil municipal dûment certifiée autorisant le ou les signataires de la demande à la présenter au ministre.

Sans objet.

Annexe II
Caractéristiques du projet

Si cela est pertinent, insérez ci-dessous les documents permettant de mieux cerner les caractéristiques du projet (plan, croquis, vue en coupe, etc.).

Non applicable.

Annexe III
Plan de localisation

Insérez une carte topographique ou cadastrale de localisation du projet et, s'il y a lieu, un plan de localisation des travaux ou des activités à une échelle adéquate indiquant notamment les infrastructures en place par rapport au site des travaux.

